

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction Générale de la  
Police Nationale

-----  
Direction Centrale de la  
Police Aux Frontières

-----  
Direction Départementale  
de la Police Aux Frontières  
de la Guyane



Ref : DDPAF 973/14-2843

Cayenne, le 9 décembre 2014

*Lettre de Félicitations*

à

*Monsieur Charles Corrêa*

J'ai l'honneur de vous transmettre par cette lettre un témoignage de satisfaction en faveur de monsieur Charles Corrêa qui occupe depuis 2010 la fonction de délégado de la police civile d'Oiapoque.

L'investissement professionnel, la disponibilité et le sens des relations humaines de ce délégado ont permis de développer avec la Police aux Frontières (PAF) des liens de coopération très forts.

Au quotidien, mes services ont sollicité avec succès monsieur Charles Corrêa pour procéder à l'identification des passeurs de migrants. La qualité des échanges d'informations opérationnelles et synthétiques a permis d'analyser les différents modes opératoires utilisés.

L'implication de ce délégado a été déterminante dans l'organisation des patrouilles miroir sur le fleuve de l'Oiapoque avec la PAF.

De plus, l'invitation des forces de sécurité françaises à participer au stage de 3 semaines dit ENAFRON en juillet 2013 à Oiapoque doit beaucoup à l'investissement de ce correspondant pour la France.

Plus récemment il a été à l'origine de l'utilisation de l'article 261 du CCP Brésilien pour intercepter les pirogues sur le fleuve.

Je tenais par la présente lettre à porter à votre connaissance notre entière satisfaction pour les résultats obtenus dans la coopération et la lutte contre l'immigration irrégulière qui ont été obtenus en grande partie par l'engagement professionnel dont a fait preuve depuis son affectation à la police civile d'Oiapoque monsieur Charles Corrêa.

Le Directeur Départemental  
de la Police Aux Frontières de la Guyane,



*Alexis MARTY*